

## Campagne d'information juillet 2008

# Vacances à l'étranger : les droits du voyageur

Enfin les vacances ! Pour en profiter et voyager en toute liberté, mieux vaut ne pas improviser. C'est pourquoi l'Institut national de la consommation et la Direction générale des douanes et droits indirects ont réalisé en partenariat une campagne d'information intitulée « *Vacances à l'étranger : les droits du voyageur* » pour informer les consommateurs sur leurs droits lorsqu'ils partent en vacances à l'étranger ou lorsqu'ils en reviennent.

- **Cinq émissions CONSOMAG de 2 et 4 minutes.**

*Quelles marchandises n'a-t-on pas le droit de rapporter de l'étranger ? Quels sont les risques avec les contrefaçons ? Doit-on déclarer l'argent que l'on transporte ? Comment la Douane réalise-t-elle ses contrôles aux points d'entrée dans l'Union européenne ? A-t-on le droit de rapporter des coraux et des coquillages dans ses bagages ?* Tous ces thèmes sont abordés dans les émissions CONSOMAG « **SPECIAL DROITS DU VOYAGEUR** ».

Durant une semaine, l'équipe de production de CONSOMAG a suivi plusieurs services douaniers sur le terrain afin de faire découvrir aux téléspectateurs les coulisses des contrôles. Cinq émissions au format de deux minutes seront diffusées sur France 2, France 3, France 4 et RFO à partir du 3 juillet. Les versions de quatre minutes seront en ligne sur les sites [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) et [www.conso.net](http://www.conso.net) dès le 4 juillet.

- **15 Chroniques radio pour devenir incollables sur les droits de douane.**

850 radios seront destinataires d'un CD (radio press kit cf.doc joint) constitué de 15 modules d'information d'une durée d'une minute et trente secondes. Le principe est simple : chaque jour des experts de la Douane répondent aux consommateurs qui se posent des questions sur leurs droits en tant que voyageurs. Chaque chronique reprend l'un des thèmes des émissions CONSOMAG. Ces modules radios sont disponibles sur les sites [www.conso.net](http://www.conso.net) et [www.douane.gouv.fr](http://www.douane.gouv.fr) et peuvent être téléchargés et diffusés du 7 au 25 juillet sur les radios.

- **Un Chat Vidéo – le 7 Juillet à 18h00 les experts de la Douane vous répondent en direct**

Le 7 juillet 2008, un chat vidéo se déroulera sur le site de l'Institut national de la consommation à 18h00 sur le site [www.conso.net](http://www.conso.net). En direct, deux experts de la Douane répondront à toutes les questions des internautes sur la contrefaçon, les franchises des droits et taxes, les détaxes, les contrôles douaniers... A partir du 24 juin, les internautes peuvent déjà poser des questions aux experts de la Douane sur le site [www.conso.net](http://www.conso.net).

Contact Direction générale des douanes et droits indirects :

Contact Institut National de la consommation

---

### CONSOMAG en bref

Aujourd'hui, les émissions CONSOMAG enregistrent une audience moyenne de 2 millions de téléspectateurs par programme diffusé. Les émissions sont diffusées sur France 2 tous les jours de la semaine à 13h45, sur France 3 les lundi, jeudi et dimanche à 20h20, sur France 4 le mercredi et le samedi à 11h50 et le mardi et le jeudi à 19h50 et, enfin, sur le canal Tempo de RFO du lundi au vendredi après le journal télévisé.



Julien Coudray  
01 57 53 49 84 [dq-bic@douane.finances.gouv.fr](mailto:dq-bic@douane.finances.gouv.fr)

Anne-Juliette Reissier  
01 45 66 20 35 [aj.reissier@inc60.fr](mailto:aj.reissier@inc60.fr)

---

#### CONSOMAG en bref

Aujourd'hui, les émissions CONSOMAG enregistrent une audience moyenne de 2 millions de téléspectateurs par programme diffusé. Les émissions sont diffusées sur France 2 tous les jours de la semaine à 13h45, sur France 3 les lundi, jeudi et dimanche à 20h20, sur France 4 le mercredi et le samedi à 11h50 et le mardi et le jeudi à 19h50 et, enfin, sur le canal Tempo de RFO du lundi au vendredi après le journal télévisé.